





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL Nr 4756 Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante N° de rapport 25/16 03 21/02 Concerne ∠ contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Demandeur: CATICAL SELANCE

Personne sur place: code EAN de l'installation: MC

Adresse de la visite: CATICAL SELANCE

ADRESE DE LA Date de visite: 21/a3/16 Date d'émission: 21/a3/16 Références client: 1/4 Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 🗷 276 bis et dérogations 🖾 271 bis □ 278 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Protection générale du branchement : Tension d'utilisation : 🛎... Nombre de tableaux : 🍼 □3N400 V 3x230V □2x230V □ 1N400V nombre de circuits terminaux : Contrôles par examen visuel, tests et mesures : En ordre Pas en Description n.a. ou ordre dérog. Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance de dispersion de la prise de terre Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manguements / Notes : ANN ex e Conclusion: ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer

- dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- 🔟 L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité 📈 au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL

RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 - V8

Nom et visa du demandeur pour réception :





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

## ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0463 23 / 603 21/02

La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de	
terre.  Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : PALTOUT	
Certains départs sont dépourvus de répérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/060
	r)/060